

COMPTE-RENDU

COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars à 9h30, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 7 mars 2025 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(es) titulaire(s) votant(es) (11) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Evelyne GALINIER (12 voix), Fabien BOUILLARD (11 voix), Régis VIANET (12 voix), Eric BERRUS (12 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Lucien LIMOUN (22 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix). Jacky Pascal (12 voix).

Présent(es) suppléant(es) votant(es) (1) : Frédéric ROUGON (11 voix).

Absent(es) excusé(es) donnant pouvoir (4) : Mandy GRAILLON (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Robert CRAUSTE (12 voix) à Régis VIANET, Serge GILLI (12 voix) à Evelyne GALINIER, Thierry FELINE (12 voix) à Pierre RAVIOL.

Présent(es) suppléant(es) non votant(es) : (0)

Absent(es) excusé(es) (3) : Amapola VENTRON, Françoise FAVIER, Gilles DONADA.

PRESENTS : 11 titulaires + 1 suppléant

POUVOIRS : 4 délégués

TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 219 VOIX

Membres de l'administration : M. MALLET Thibaut, directeur général des services - Mme CASTEL Elodie, chef du service administratif et financier

Monsieur Jean-Paul GERAUD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du Jour

N°	OBJETS	Adoptée	Rejetée
2025_07	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 février 2025	Oui à l'unanimité	
2025_08	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> Compte rendu des décisions du président		
2025_09	<u>FINANCES LOCALES</u> Adoption du compte de gestion du receveur du SYMADREM Exercice 2024	Oui à l'unanimité	
2025_10	<u>FINANCES LOCALES</u> Adoption du Compte Administratif 2024 Considérant que Monsieur Pierre RAVIOL, ordonnateur en 2024 s'est retiré au moment du vote, le nombre de votant est de 14 soit 196 voix.	Oui à l'unanimité	
2025_11	<u>FINANCES LOCALES</u> Affectation de résultats 2024	Oui à l'unanimité	
2025_12	<u>FINANCES LOCALES</u> Adoption du Budget Primitif 2025	Oui à l'unanimité	
2025_13	<u>FINANCES LOCALES - Emprunts</u> Renouvellement de la ligne de trésorerie	Oui à l'unanimité	
2025_14	<u>DOMAINE ET PATRIMOINE</u> Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADREM- Exercice 2024	Oui à l'unanimité	
2025_15	<u>EXPLOITATION</u> Révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la commune de Tarascon Avis du SYMADREM sur le dossier transmis le 10 février 2025 par le Préfet des Bouches-du-Rhône	Oui à l'unanimité	
2025_16	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Acquisitions foncières à l'amiable T.90 – MANIAS/PETITNICOLAS T.110 – PAUC/SION/LORC'H	Oui à l'unanimité	
2025_17	<u>LITTORAL</u> Stratégie littorale de gestion intégrée du trait de côte et de protection contre la submersion marine dans le grand Delta du Rhône- Approbation de la phase de définition des réponses possibles	Oui à l'unanimité	
2025_18	<u>CHARTRE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE</u> Analyse des engagements du SYMADREM concernant la Charte (2011-2026) du Parc naturel régional de Camargue dans le cadre de sa révision	Oui à l'unanimité	
	QUESTIONS DIVERSES		

Délibération n° 2025_01 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 février 2025

Le procès-verbal du précédent comité syndical doit être approuvé par la mise au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**Délibération n°2025_02 : Compte rendu des décisions**

N°DECISION	OBJETS	MONTANTS
2025_03	Autorisant la signature d'un devis relatif au suivi 2025 de l'opération de transplantation d'aristoloche à feuilles rondes sur la lône Tarascon-Arles	2 340 € TTC
2025_04	Autorisant la signature d'une convention de formation avec la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles – Manipulation extincteur	1 200 € TTC
2025_05	Autorisant la signature d'une convention de formation avec ECIR FORMATION - CATEC	4 814,40 € TTC
2025_06	Autorisant la signature du marché n°2025-04 concernant l'assistance technique pour le diagnostic et la définition de solutions pour traiter l'affaissement de digue au lieu-dit Triquette, avec EGIS	5 760 € TTC
2025_07	Autorisant la signature de la quittance transactionnelle définitive avec ENEDIS, relative à l'opération de sécurisation des digues urbaines du Vigueirat	Recette de 2 162,25 €
2025_08	Portant délimitation du domaine public des parcelles D1553, D147 et D1586 sur la commune de Saint Gilles	Sans objet
2025_09	Portant délimitation du domaine public des parcelles CP145 et CP45 sur la commune d'Arles	Sans objet
2025_10	Autorisant la signature d'une convention de stage avec l'INP N7 de Toulouse	Conforme à la réglementation en vigueur

Délibération n°2025_09 : Adoption du compte de gestion du receveur du SYMADREM - Exercice 2024

Le comité syndical,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, y compris celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

La présente délibération a pour objet d'adopter le compte de gestion du receveur du SYMADREM.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_10 : Adoption du Compte Administratif 2024

La présente délibération a pour objet d'adopter le compte administratif 2024.

SECTION	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT CUMULE
	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024	AU 31/12/2024
FONCTIONNEMENT	483 223,42 €	360 146,02 €	(1) 843 369,44 €
INVESTISSEMENT	12 785 976,48 €	- 8 998 829,15 €	(2) 3 787 147,33 €

M. Raviol laisse la parole à M. Dumas, puis il quitte la séance.

M. Dumas donne la parole à M. Mallet pour une présentation PowerPoint du compte administratif.

M. Dumas relève que les communes du Gard n'ont plus de dettes. Il reste seul le département du Gard.

M. Berrus ajoute que le Gard n'a plus de dettes, mais n'a plus de travaux également.

Considérant que Monsieur Pierre RAVIOL, ordonnateur en 2024 s'est retiré au moment du vote, le nombre de votant est de 14 soit 196 voix. (moins 2 voix celle de M. Raviol et celle de la procuration de M. Feline).

M. Dumas met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_11 : Affectation de résultats 2024

Monsieur le président rappelle au comité syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Il rappelle également que depuis le 01 janvier 2024, c'est la nomenclature M57 qui s'applique conformément à la délibération n° 2023_25 du 25 septembre 2023.

En investissement : Le solde d'exécution de la section d'investissement présente au 31 décembre 2024, un solde positif de **3 787 147,33 €** avant prise en compte des restes à réaliser. Compte tenu du montant des restes à réaliser en recettes d'investissement qui ne tient pas compte des demandes de versement de subvention en cours au 31/12/24 et qui s'élèvent à **3 000 000,00 €** et des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à **6 461,00 €**, le solde d'exécution comprenant le solde des restes à réaliser est de **6 780 686,33 €**

RESULTAT de la SECTION D' INVESTISSEMENT

Total dépenses 2024	17 758 196,31 €
Total recettes 2024	8 759 367,16 €
Solde d'exécution 2024	-8 998 829,15 €
Excédent antérieur reporté	12 785 976,48 €
Solde d'exécution cumulé 2024	3 787 147,33 €
RAR Dépenses 2024	6 461,00 €
RAR Recettes 2024	3 000 000,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2024	6 780 686,33 €

En fonctionnement : L'arrêté des comptes fait ressortir un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2024 de **843 369,44 €**.

RESULTAT de la SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses 2024	3 914 555,71 €
Total recettes 2024	4 274 701,73 €
Résultat de l'exercice 2024	360 146,02 €
Excédent antérieur reporté	483 223,42 €
Résultat cumulé au 31/12/2024	843 369,44 €

Conformément à la délibération n° 2025_05 approuvant le rapport d'orientation budgétaire lors du vote du 07 février 2025, il est proposé d'affecter une part de ce résultat à la section d'investissement et ce afin de couvrir les investissements non subventionnés prévus au Budget Primitif 2025.

A la différence de 2024, où il n'y avait aucun besoin d'autofinancement en section d'investissement les besoins en 2025 sont importants.

Sur l'excédent cumulé de fonctionnement de **843 369,44 €** au 31 décembre 2024, il est proposé de virer en section d'investissement la somme de **504 000,00 €** et d'affecter **339 369,44 €** en recettes de fonctionnement 2025, afin de minorer le montant des participations de l'ensemble des membres.

Le montant de **504 000 €** sera réparti entre les rives droite et gauche selon la clé de répartition des statuts, soit 34,56 % pour la rive droite et 65,44 % pour la rive gauche. Cela se traduit par un montant de **174 182,40 €** pour la rive droite et de **329 817,60 €** pour la rive gauche.

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, il subsistait un reliquat d'autofinancement de 443 274,42 € pour la rive droite et de 18 185,73 € pour la rive gauche. Avec ce virement, l'autofinancement disponible pour le Gard atteindrait 617 456,82 €, tandis que celui côté Bouches-du-Rhône s'élèverait à 348 003,33 €.

L'affectation en autofinancement sera la suivante :

Autofinancement proposé pour 2025 (tableau 2)

CODE	Opération à autofinancer	RD	RG	Crédit	Débit	Gard	BdR
	Solde décembre 2024	100%	0%	443 274,42		443 274,42	-
GR3_1	Reliquat Solde opération sur quais d'Arles	0%	100%	18 185,73		443 274,42	18 185,73
BP 2025	Virement de la section de fonctionnement 2025	34,56%	65,44%	504 000,00		617 456,82	348 003,33
URG_RD	Travaux d'urgence en période de crues rive droite	100%	0%		-	617 456,82	348 003,33
URG_RG	Travaux d'urgence en période de crues rive gauche	0%	100%		38 594,79	617 456,82	309 408,54
EISH_RD	Grosses réparations suite à EISH rive droite	100%	0%		120 000,00	497 456,82	309 408,54
EISH_RG	Grosses réparations suite à EISH rive gauche	0%	100%		240 000,00	497 456,82	69 408,54
OHT_1	Grosses réparations Ouvrage Mas Thibert	0%	100%			497 456,82	69 408,54
OHT_2	Grosses réparations Ouvrage Petite Montlong	0%	100%			497 456,82	69 408,54
OHT_3	Suppression Ouvrages traversants hors service rive gauche	0%	100%			497 456,82	69 408,54
OHT_4	Suppression Ouvrages traversants hors service rive droite	100%	0%		60 000,00	437 456,82	69 408,54
BA10	Grosses réparations des vannes de Nourriquier	100%	0%		50 000,00	387 456,82	69 408,54
PRI_3	Petit Rhône prestations supplémentaires	50%	50%	10 000,00		392 456,82	74 408,54
PGOPC 3	Ajout 10 000 €	34,56%	65,44%		10 000,00	389 000,82	67 864,54
BA9	Travaux supplémentaires Topkapi + Batardeaux+solde MOE)	100,00%	0,00%		17 280,00	371 720,82	67 864,54
BA2	Reliquat à charge ACCM car pas de solde à 100 % des autres	0%	100%		11 925,55	371 720,82	55 938,99
FONC 4	Ajout de 8000 € pour Mme Pirotte	100%	0%		8 000,00	363 720,82	55 938,99
BA8	Travaux reprise épis Fibre Excellence - part autofi côté Gard	100%	0%		39 600,00	324 120,82	55 938,99

Le virement de la section de fonctionnement de **504 000,00 €** ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins d'autofinancement nécessaire pour la sûreté hydraulique des ouvrages côté Bouches-du-Rhône sur le territoire de l'ACCM.

Afin de mener à bien les opérations énoncées ci-dessus, une participation de l'ACCM en investissement au titre du budget 2025 est nécessaire. Cette dernière sera prise en compte dans le budget 2025 pour équilibrer les opérations conformément au tableau ci-dessous.

Participation proposée dans la cotisation ACCM en investissement (tableau 3)

CODE	Opération à autofinancer	Montant HT
OHT_1	Grosses réparations Ouvrage Mas Thibert	170 000,00
OHT_2	Grosses réparations Ouvrage Petite Montlong	30 000,00
OHT_3	Suppression Ouvrages traversants hors service rive gauche	80 000,00
BA9	Travaux supplémentaires Topkapi + Batardeaux+solde MOE)	32 720,00
BA8	Travaux reprise épis Fibre Excellence - part Bouches du Rhône	15 400,00
BA2	Travaux digues urbaines du Viguerat hors subvention	100 000,00
TOTAL		428 120,00

Il est acté que le résultat d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024 s'élève à : (+) 6 780 686,33 € avec prise en compte du solde des restes à réaliser.

Il est acté que le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 s'élève à (+) 843 369,44 €.

Il est décidé l'affectation de 504 000,00 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de financer des opérations non subventionnées et que le solde de 339 369,44 € demeure au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2025.

Il est précisé que ces sommes seront reprises au budget 2025.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_12 : Adoption du Budget Primitif 2025

Le Budget Primitif 2025 a été élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M57, pour un vote par « nature » au niveau du chapitre.

Il tient compte des éléments présentés et votés lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires au comité syndical le 7 février 2025.

Il tient compte des modifications des statuts du SYMADREM adoptés par délibération n°2019_60 du 20 décembre 2019 et approuvés par arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 31 décembre 2019 qui se caractérisent essentiellement par le retrait des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie et du département du Gard, du SYMADREM, et au transfert de la compétence GEMAPI des EPCI membres au SYMADREM à compter du 01/01/2020.

Il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 267 248,00 €	4 267 248,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 239 676,00 €	14 239 676,00 €

Au regard du budget proposé, les participations des membres à la section de fonctionnement sont les suivantes :

Membres	Participations Statutaires
Département 13	779 369,60 €
ACCM	1 424 734,82 €
AMP	134 361,75 €
CCBTA	351 270,21 €
CA Nîmes	174 027,06 €
CCPC	320 538,54 €
CCTC	389 148,79 €
Total	3 573 450,77 €

Il est précisé que M. Raviol a réintégré le comité syndical pour l'adoption du vote du budget 2025.

M. Raviol donne la parole à M. Mallet.

M. Mallet prend la parole pour une présentation PowerPoint concernant le budget 2025. Il s'agit du plus petit budget d'investissement depuis 18 ans.

M. Viannet précise que les communes de la Camargue gardoise vont verser aux différents EPIC gemapiens 888 000€ en 2025 pour une population de 20 000 habitants INSEE et 40 000 DGF.

M. Raviol précise que le SYMADREM a écrit au nouveau Préfet et qu'à ce jour nous n'avons aucune réponse de l'Etat.

M. Limousin précise qu'il a pu échanger avec le nouveau Préfet et qu'il est satisfait de la réponse du SYMADREM sur les travaux portant sur les 8km. En 2003, il était sur les digues avec Jacques CHIRAC, comme sous-préfet. Il apprécie la Camargue.

L'article du Monde était favorable au SYMADREM et les écologistes sont favorables au projet.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_13 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Par délibération votée le 20 février 2018, le comité syndical a décidé de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse. Cette ligne de trésorerie est renouvelée chaque année depuis 6 années. Il est proposé de renouveler à nouveau cette ligne de trésorerie, qui nous permet d'éviter tout défaut de paiement.

Le Président met au vote le renouvellement de la ligne de trésorerie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_14 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADREM- Exercice 2024

Il est obligatoire à l'article L5722-3 du code général des collectivités territoriales de dresser le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par le SYMADREM pour l'année 2024. Aussi ces dernières acquisitions et cessions immobilières effectuées par le SYMADREM en 2024 sont présentées aux membres du comité syndical.

BILAN DES CESSIONS IMMOBILIERES 2024

Désignation	Référence	Commune	Objet	Date d'acquisition	Prix TTC	Date de sortie	Montant de sortie
Terrain	Parcelles E1659,E1661, C540 à C542, C2302,C2304, C2308,C2514,C2515,C2526,C2532	Fourques	Cession à titre onéreux	2015, 2017, 2005 TRANSFERT Actif SIDR	6 409,94 €	10/06/2024	8 369,00 €

BILAN DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2024

Désignation	Référence	Commune	Objet	Date	Prix TTC
Terrain	Parcelles E1726-E1728	Fourques	Travaux Petit Rhône	17/01/2024	16 344,00 €
Terrain	Servitude de passage A 553--554-555	Fourques	Travaux Petit Rhône	26/04/2024	150,00 €
Terrain	Servitude de passage E144-145-146-973-975	Fourques	Travaux Petit Rhône	26/04/2024	150,00 €
Terrain	Parcelles F1283-3-4-1285-11	Saint Gilles	Travaux Petit Rhône	05/06/2024	8 270,00 €
Terrain	Parcelles F1283-3-4-1285-11	Saint Gilles	Travaux Petit Rhône	17/06/2024	7 420,00 €
Terrain	Parcelles F1283-3-4-1285-11	Saint Gilles	Travaux Petit Rhône	17/06/2024	64 590,96 €
Terrain	Parcelles F1283-3-4-1285-11	Saint Gilles	Travaux Petit Rhône	17/06/2024	100 664,04 €
Terrain	Parcelles ND 82-84-86	Arles	Travaux Petit Rhône	05/11/2024	13 295,00 €

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2024.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_15 : Révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la commune de Tarascon - Avis du SYMADREM sur le dossier transmis le 10 février 2025 par le Préfet des Bouches-du-Rhône

Il s'agit de la révision du PPRI de la ville de Tarascon suite à la réalisation des travaux du plan Rhône. C'est une première sur notre périmètre de compétences.

Cette révision va permettre de réduire à 50 m les bandes de précaution derrière les digues, compte tenu du haut niveau de sécurité apporté par les digues. Elle permet également de supprimer les bandes de précaution le long du canal des Alpines et va redonner des droits à bâtir sur une quarantaine d'hectares.

Le SYMADREM propose d'émettre un avis favorable au projet de révision en notant toutefois une l'absence d'une bande de précaution au droit du site industriel portuaire fluvial et de l'usine de Fibre Excellence que l'Etat a justifié par la topographie du terrain naturel. Les services du SYMADREM estiment que l'ajout d'une bande de précaution de 10 m, comme le permet la réglementation, permettrait

de matérialiser dans le PPRI l'ensemble des ouvrages du système d'endiguement en rive gauche et de les préserver sur le long terme.

M. Limousin précise que les terrains à présent constructibles avec la révision du PPRI appartiennent à des propriétaires privés. Ces terrains sont situés dans des dents creuses et sont donc nécessaires à la commune et à son développement.

M. Dumas pense que cette révision va ouvrir à la voix à d'autres révisions sur le périmètre d'actions du SYMADREM.

M. Limousin précise que ces terrains avaient été fléchés dès le début des travaux des digues. Cela démontre que les travaux réalisés par le SYMADREM permettent de rendre à nouveau des terrains constructibles.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_16 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) - Acquisitions foncières à l'amiable T.90 – MANIAS/PETITNICOLAS - T.110 – PAUC/SION/LORC'H

La délibération a pour objet les acquisitions foncières nécessaires pour mener à bien l'opération de renforcement des digues du Grand Rhône et d'autoriser le Président à signer les documents.

Sur la commune d'Arles, les emprises à acquérir chez Mesdames PAUC, épouse LORC'H et SION et Monsieur PAUC (T.110), chez Monsieur MANIAS et Madame PETITNICOLAS (T.90) se décomposent de la façon suivante :

Commune	Unité Foncière	Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
			Avant acquisition	A acquérir		
Arles	T.90	M. MANIAS Michel et Mme PETITNICOLAS Françoise	PO 26	Numéro à définir après DMPC	19 296	60 766 €
Arles	T.110	Mme PAUC – Epouse LORC'H Manon, M. PAUC Vincent et Mme SION Brigitte	PL 159	Numéro à définir après DMPC	1 680	3 923 €

Marie Pierre CALLET s'interroge par rapport à ces acquisitions. Ces dernières sont situées vers le pont de Baccarin.

M. Mallet précise que cette opération ne pose aucun problème avec les interventions du département 13.

Il est prévu le raccordement en deux temps pour les travaux du pont. Les services du département du 13 et du Symadrem se concertent.

Une convention est en préparation et sera proposée prochainement au comité syndical.

Le président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_17 : Stratégie littorale de gestion intégrée du trait de côte et de protection contre la submersion marine dans le grand Delta du Rhône - Approbation de la phase de définition des réponses possibles

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SYMADREM est en charge de l'élaboration d'une stratégie littorale de gestion intégrée du trait de côte et de protection contre la submersion marine dans le grand delta du Rhône.

La première phase de l'élaboration de la stratégie consistant en l'élaboration d'un diagnostic préalable a été validé par le comité de pilotage en 2022 et par le comité syndical du SYMADREM le 17 octobre de cette même année 2022.

La seconde phase a consisté à définir l'ensemble des réponses possibles pour faire face aux risques de submersion marine et d'érosion côtière. Ce travail a été présenté et approuvé par le comité de pilotage de l'étude qui s'est réuni le 13 décembre 2024 .

La présente délibération a pour objet d'approuver la phase de définition des réponses possibles. Cette phase propose un panel exhaustif de réponses possibles pour faire face aux problématiques mises en évidence dans le diagnostic. A ce stade, il n'est pas priorisé ou privilégié une réponse par rapport à une autre.

Monsieur DUMAS prend au sérieux les 15% des votants proposant la délocalisation. Comment peut-on effacer 2000 ans d'histoire avec des mots. Comment imaginer délocaliser les Saintes-Maries-de-la Mer ?

M. GERAUD précise que ce sont des gens qui ne sont pas concernés directement.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_18 : GEMAPI : Charte du Parc naturel de Camargue : Analyse des engagements du SYMADREM concernant la Charte (2011-2026) du Parc naturel régional de Camargue dans le cadre de sa révision

Lors de l'écriture de la Charte du Parc de Camargue en 2011, le SYMADREM a écrit un certain nombre d'engagements et il est attendu par le Parc un retour sur ces engagements. Afin de nourrir l'évaluation de la Charte en vigueur et aider à l'élaboration de la nouvelle, il vous est proposé que l'ensemble des éléments soit porté à la connaissance du parc.

M. Raviol précise que le Parc s'interroge sur le devenir du Parc en mer jusqu'au 3000 mètres.

Les poissons reviennent dans cette zone. Il y a la question de Beauduc et celle du village des sablons. Il reste des cabanons. La DDTM a acté la démolition de certains cabanons.

La DDTM aimerait que le SYMADREM entretienne ce chemin.

M. Dumas demande si dans la nouvelle charte, il est prévu la démoustication en Camargue.

Il faut absolument mettre cet objectif dans la charte. Il faudrait parvenir à une démoustication raisonnable.

Il y a 20 ans, il fallait 2 millions d'euros. La mission Racine dans le Languedoc avait fait un travail conséquent.

M. Raviol précise que des bornes ont été placés au Sambuc. Ce dispositif marche bien mais cela coûte très cher.

M. Martinez précise qu'en 2008, lorsqu'il a été élu au conseil général, il était membre de l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen, il est parvenu à mettre en œuvre la démoustication sur Bellegarde notamment. .

Concernant le petit Rhône, M. Martinez réaffirme la nécessité d'avoir une réponse claire de l'Etat. Depuis 2003 et les inondations que l'on a subi, il est scandaleux de remettre en cause la protection des populations.

En tant qu'élu local, on essaye de faire du mieux possible. Le protecteur global des inondations est méprisant au regard de nos populations. On a une solidarité rive droite – rive gauche.

Le territoire mérite le respect.

Si la parole de l'Etat de 2007 est remise en cause, comment doit-on comprendre la parole de l'Etat ? Ces travaux ont été décidés en 2007. On ne fait pas ces travaux en deux jours.

M. Raviol ajoute que ce qui fait notre force c'est notre solidarité.

M. Limousin précise que la stratégie est basée sur le faible peuplement. Agir comme cela est faire fi de l'être humain. Sur le dossier du Plan Rhône, l'enjeu humain n'est plus pris en compte.

Dès qu'il y a un souci , on fait le bilan humain, mais dans les perspectives effectuées par l'Etat sur le projet du Petit Rhône, l'enjeu humain est balayé.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 11h00.

Le prochain comité aura lieu le 23 juin 2025 à 09h30.

Signature de la secrétaire de séance

Jean-Paul GERAUD

Handwritten signature of Jean-Paul Geraud in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P' followed by 'GERAUD'.

Signature du président

Pierre RAVIOL

Handwritten signature of Pierre Raviol in black ink, consisting of a large, stylized 'P' and 'R' followed by 'RAVIOL'. A blue circular stamp with the text 'SYMADREM' is overlaid on the signature.